

mis en ligne le 11 mai 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12959 DU 03 MAI 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Vide maison

57 rue AR-MENEZ
56260
Larmor-Plage

A partir du 17 mai 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Monsieur CHAUVOIS Denis 6 rue Claude Monet-56260 Larmor-Plage

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, il importe d'interdire le stationnement sur 2 emplacements au niveau du n° 57 rue AR-MENEZ 56260 Larmor-Plage, il importe de plus de condamner le trottoir et la chaussée.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du mercredi 17 mai 2023 à 08h00 et pour une durée 5 jours, le stationnement sera interdit sur 2 emplacements à hauteur du n° 57 rue AR-MENEZ, de plus le trottoir sera condamné au niveau du 3 rue Ploemeur.

ARTICLE 2 : Les panneaux seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

